

## Conseil d'école extraordinaire du lundi 28 janvier 2019

Membres du conseil d'école extraordinaire :

### Equipe enseignante élémentaire:

Direction: Mme BOHANNE

Enseignants: M. SIMON, Mme DARRAS, Mme GUENEGO, Mme MALVILLE, Mme RUSQUET, Mme SAUVAGET, M. DEBROISE

M.NIZAN (Inspecteur Éducation Nationale)

### Représentants des parents d'élèves:

Mme LE DREN, M. GOURAULT, Mme SCHWAB, Mme RAULT, Mme NOBE, Mme FERRE

### Représentants du Conseil Municipal:

M.CHOUAN (maire)

Mme DAOULAS( adjointe aux affaires scolaires)

M. HERMANT (Conseiller délégué à la communication)

**Equipe enseignante maternelle:** Direction: Mme BUSSY et **Représentants des parents d'élèves de maternelle**

Lors du PEDT du mardi 22 janvier, la municipalité a fait part de son souhait de modifier la semaine scolaire à la rentrée 2019 : organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cette organisation entraîne une demande de modification horaire dérogatoire auprès du DASEN (Directeur Académiques de Services de l'Education Nationale).

### Emploi du temps proposé par la commune pour la rentrée 2019

	Temps périscolaire			Temps scolaire			Temps périscolaire			Temps scolaire			Temps périscolaire		
	Accueil municipal	* ACM	Accueil et surveillance scolaires	Temps d'enseignement	Durée des OTS matin	Pause méridienne	Durée de la pause méridienne	* ACM	Accueil et surveillance scolaires	Temps d'enseignement	Durée des OTS après-midi	Accueil municipal	* ACM		
Exemple	De 7h15 à 8h20	NON	De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 12h00	3h30	De 12h00 à 13h30	1h30	OUI	De 13h30 à 14h00	De 14h00 à 13h45	1h45	De 13h45 à 13h45	OUI		
Lundi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 11h45	3h15	De 11h45 à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h30	2h45	De 16h30 à 18h30			
Mardi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 11h45	3h15	De 11h45 à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h30	2h45	De 16h30 à 18h30			
Mercredi	de..... à.....		de..... à.....	de..... à.....											
Jeudi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 11h45	3h15	De 11h45 à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h30	2h45	De 16h30 à 18h30			
Vendredi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 11h45	3h15	De 11h45 à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h30	2h45	De 16h30 à 18h30			

Les membres du conseil d'école ont été informés qu'ils donneraient un avis sur cette organisation en axant prioritairement leur réflexion sur les conditions d'apprentissage des élèves, que cet avis sera annexé à la proposition de la commune et qu'il sera voté séparément par chaque école.

En début de conseil, une présentation des raisons ayant conduit à proposer cette modification horaire a été lue : "Il ressort de l'étude faite par l'UFCV dans le cadre de la mise à jour du PEDT que :

- Les parents sont mitigés quant à l'organisation actuelle de la semaine à 4,5 j en raison notamment d'une

*fatigue constatée des enfants dès le milieu de semaine (maternelle) et à partir du jeudi (élémentaire). Les parents regrettent également qu'il y ait moins de contact direct avec les enseignants (maternelle et élémentaire).*

*- Les enseignants sont favorables à un retour à 4j, en raison de journées chargées pour les enfants avec une multitude d'intervenants dans la journée et moins de contacts directs avec les parents (maternelle). Pour l'élémentaire, concernant les apprentissages, l'évaluation n'a pas été faite sur 4,5 j.*

*Il est également constaté un problème de concentration à partir du jeudi midi et beaucoup de perte de temps après le retour en classe à 13h45 (manque d'efficacité l'après-midi). En outre, le partage des locaux peut s'avérer compliqué avec des comportements d'enfants différents selon les temps (activités ou classe).*

*- pour ce qui concerne les agents, l'enchaînement des temps sans pause entraîne une fatigue, le nombre important d'enfants par groupe (14 à 18) ne favorise pas des activités abouties et pédagogiques, et engendre également un nombre important de conflits à gérer entre les enfants, les difficultés de recrutement (et de remplacements) d'animateurs ne favorisent pas une continuité des activités proposées."*

M.Chouan a précisé que cette proposition n'était pas une satisfaction, mais était un reflet de la réalité. Il aurait pour lui été souhaitable qu'il y ait une analyse réalisée des 5 années à une échelle plus large que celle de la commune. Il a fait mention de l'impact que cette organisation aurait sur le temps de travail des agents, mais de la volonté de la municipalité d'utiliser les compétences développées par leurs agents.

L'année dernière une réflexion avait été menée en PEDT pour modifier les horaires, mais l'organisation des temps n'avait pu être changée compte tenu de nombreuses contraintes.

La fin d'école à 11h45 est proposée avec la volonté de mieux organiser le temps de restauration.

Une difficulté a été soulevée ne permettant pas de rendre un avis en tenant compte de tous les éléments : l'absence de prise de position de l'école privée qui n'a pas participé au bilan de l'UFCV, n'a pas donné son avis lors du PEDT sur l'organisation de la semaine scolaire proposée pour la rentrée, n'a pas communiqué à la municipalité les horaires d'enseignement souhaités.

Les enseignants et les représentants de l'école élémentaire ont fait part de leur souhait que les élèves de l'école publique mangent plus tôt ou qu'un roulement soit mis en place avec l'école privée. En effet, les élèves de l'école privée venant s'intercaler dans le service de l'école publique, certains élèves déjeunent tard et ont peu de temps de récréation avant la reprise de la classe. Les représentants et les enseignants sont aussi conscients de l'organisation que cela demande pour la collectivité.

Mais cela dépend de l'horaire d'arrivée des élèves de l'école privée à la restauration scolaire.

Les représentants du conseil municipal ont rappelé qu'ils ne pouvaient pas imposer d'horaires à l'école privée et qu'à ce jour ils n'ont pas été contactés par la directrice.

Les représentants des parents d'élèves ont le sentiment que c'est l'école publique qui doit s'adapter à l'école privée.

M.Nizan est intervenu pour formuler à M.Chouan la nécessité de prendre contact avec l'école privée et de se positionner plus fermement sur leur proposition.

Tous les membres du conseil d'école se sont accordés pour affirmer qu'il fallait donner la même importance à tous les élèves de la commune et que la municipalité se montrait investie au niveau des écoles publiques.

Il a été mentionné que la restauration était un service que la commune rendait à l'école privée, que la proportion des élèves était 2/3, 1/3 pour le privé.

Les représentants des parents d'élèves ont questionné les enseignants sur la durée des apprentissages plus profitables le matin et sur la réorganisation que le changement d'horaires allait impliquer. Les enseignants expliquent :

- qu'ils ont apprécié les matinées plus longues car ce sont des temps profitables aux apprentissages ; c'est l'un des intérêts majeurs de la réforme. Ils craignent donc de raccourcir cette matinée

- qu'ils préféreraient un temps de pause méridienne plus court car actuellement à 13h45 les élèves peuvent être énervés pas toujours disponibles pour entrer à nouveau dans les apprentissages. Il a fallu mettre en place un accueil différencié et un temps calme dans les classes.

M. Nizan a précisé que les communes qui étaient revenues à 4 jours avaient proposé une pause méridienne de 2h et des matinées de 3h15 à 3h30, et que perdre 15 minutes sur la matinée n'était pas préjudiciable.

Concernant les temps de récréation, une réflexion sera menée au sein des équipes afin de les répartir au mieux sur la journée.

Le temps de pause méridienne pour les enfants doit être au moins d'1h30, et le temps d'APC doit être de 30 minutes effectives. Il sera donc difficile de mettre en place les APC sur le temps du midi.

L'ensemble des membres du conseil d'école s'est accordé pour donner un avis très positif sur le travail mené par l' UFCV : un regard extérieur très intéressant, un bilan riche et une forte mobilisation des parents.

Lors du vote :

- l'équipe enseignante a voté contre la proposition de la commune
- les 3 représentants des parents d'élèves ont voté contre la proposition et les 3 autres se sont abstenus
- les représentants de la municipalité ont voté pour.

Suite à ce vote, l'équipe enseignante propose un nouvel emploi du temps :

	Temps périscolaire		Temps scolaire			Temps périscolaire			Temps scolaire		Temps périscolaire		
	Accueil municipal	(C)M *	Accueil et surveillance scolaires	Temps d'enseignement	Durée des OTS matin	Pause méridienne	Durée de la pause méridienne	(C)M *	Accueil et surveillance scolaires	Temps d'enseignement	Durée des OTS après-midi	Accueil municipal	(C)M *
<i>Exemple</i>	<i>De 7h15 à 8h20</i>	<i>NON</i>	<i>De 8h20 à 8h30</i>	<i>De 8h30 à 12h00</i>	<i>3h30</i>	<i>De 12h00 à 13h30</i>	<i>1h30</i>	<i>OUI</i>	<i>De 13h30 à 14h00</i>	<i>De 14h00 à 15h45</i>	<i>1h45</i>	<i>De 15h45 à 18h45</i>	<i>OUI</i>
Lundi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 12h	3h30	De 12h à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h15	2h30	De 16h15 à 18h30	
Mardi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 12h	3h30	De 12h à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h15	2h30	De 16h15 à 18h30	
Mercredi	de..... à .....		de..... à .....	de..... à .....									
Jeudi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 12h	3h30	De 12h à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h15	2h30	De 16h15 à 18h30	
Vendredi	De 7h15 à 8h20		De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 12h	3h30	De 12h à 13h35			De 13h35 à 13h45	De 13h45 à 16h15	2h30	De 16h15 à 18h30	

L'équipe enseignante justifie cet emploi du temps :

- il permet aux élèves de bénéficier de 3h30 le matin
- il permet une pause méridienne plus courte ce qui évite trop d'énerverment, de conflits, de tension s'il est trop long et permet donc un retour en classe plus calme
- il permet de finir la journée à 16h15 et pour les élèves qui travaillent en APC de finir leur journée d'élève à 17h15 au plus tard.
- 

Cette nouvelle proposition est soumise au vote :

- l'équipe enseignante a voté pour la nouvelle proposition
- 5 représentants des parents d'élèves ont voté pour la proposition et un s'est abstenu
- les représentants de la municipalité ont voté contre.

Suite à ce conseil d'école, les deux propositions vont être transmises à M. Le DASEN qui prendra la décision finale.